

SOCIETE CANINE DU HAUT-RHIN

AFFILIEE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE - RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
INSCRITE AU REGISTRE DES ASSOCIATIONS DU GREFFE DU TRIBUNAL CANTONAL DE MULHOUSE-VOL.III-FOL50

Secrétariat Général : 22, rue Sainte Thérèse BP 2411 – 68087 Mulhouse Cedex

Permanence : Vendredi de 17 à 19h00 - ☎ : 03.89.32.10.25 - Fax : 03.89.42.37.35 – www.schr68.com



SCHR - CEAR

MEYER MARC
CTR Agility du Haut-Rhin
2, rue du Hêtre
68200 Mulhouse
Tel/Fax : 03.89.43.58.67
E-mail : meyermarc@evhr.net

Présidents de clubs

Mulhouse, le 1.2.03

Madame, Monsieur ,

Le Club Canin TCCF Guebwiller et la CEAR de la Société Canine du Haut-Rhin, organise pour la 5ème fois

le 25 mai 2002, un concours Agility réservé uniquement aux Jeunes Conducteurs.

Les épreuves Espoir2, Grand Prix SCC, Open Royal Canin et Jumping seront accompagnées d'épreuves récréatives et de jeux divers.

Le juge pressenti est M. DREYER Dominique.

Le concours débutera à 9H00, avec la remise des dossards à partir de 8h00, et se terminera avec la remise des prix environ à 16H30. La participation en est gratuite, et les feuilles d'engagements accompagnées de la photocopie de la licence et du certificat antirabique pour les chiens venant de l'Etranger et de Moselle (57), sont à envoyer au Président du Club de Guebwiller avant le 11.05.2003

Meyer Jean Pierre – 8, résidence du Grand Ballon – 68360 SOULTZ – 03.89.74.38.78

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au Conseiller Technique Régional Agility du Haut-Rhin : Meyer Marc 03.89.43.58.67 ou meyermarc@evhr.net

Une restauration (Barbecue- buffet de salades – dessert - café) vous sera servie au prix de 7 €.

Le conducteur devra être membre d'un club ou d'une régionale affilié à la FCI. Celui-ci sera titulaire d'une assurance Responsabilité Civile et dégage la Société Canine du Haut-Rhin, la CEAR et le Club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) qui pourraient survenir à lui-même ou à son chien, ou être occasionnée par lui-même ou son chien. Les demandes d'engagement seront signées par le président du club du concurrent. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

En espérant vous voir nombreux parmi nous, recevez Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Meyer Marc